

Bordereau de signature

ARR2017_0117



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	27/07/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	27/07/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-07-27)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

ARR2017_ 0117

ARRETÉ

OBJET : NUMEROTATION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE APPARTENANT A MONSIEUR ROBERT LIM ET MADAME AMANDINE MORIN, BOULEVARD PIERRE CARLE, A NOISIEL (77186).

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le décret n°55-22 du 04 janvier 1955, modifié, portant réforme de la publicité foncière,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de la voirie routière,

VU le permis de construire n° PC 077.337.15.00006 accordé le 29 janvier 2016 à Monsieur Robert LIM et de Madame Amandine MORIN pour la construction d'une maison individuelle avec garage intégré et édification d'une clôture, boulevard Pierre Carle à Noisiel (77186),

VU la demande en date du 5 juin 2017 de Monsieur Robert LIM Madame Amandine MORIN d'avoir un numérotage pour l'adresse de leur maison individuelle,

VU la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux en date du 1^{er} juin 2017, reçue en mairie le 07 juillet 2017,

CONSIDERANT que le permis est adressé 4 boulevard Pierre Carle à Noisiel (77186),

VU la déclaration préalable n° DP 077.337.15.00031, accordée par arrêté en date du 4 août 2015, portant création d'un lotissement avec un lot (A) à bâtir,

CONSIDERANT qu'il convient d'attribuer un (1) numéro de voirie à ce lot,

ARRETE

ARTICLE 1 : Un (1) numéro de voirie est affecté pour ce lot, comme suit et tel que reporté sur le plan annexé au présent arrêté : **4 bis** boulevard Pierre Carle.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au(x) :

- Demandeurs,
- Service du cadastre de Meaux,
- La Poste (bureau de Noisiel - Le Lizard, bureau de Noisiel - Cité Menier, COA de Montbéliard),



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N° 2017_

0117

portant numérotation d'une maison individuelle appartenant à Monsieur Robert LIM et Madame Amandine MORIN, boulevard Pierre Carle à Noisiel (77186).

ARTICLE 2 : suite :

- Commissariat de Police du Val Maubuée,
- Service d'Incendie et de Secours de Lognes,
- la Direction Départementale des Territoires (DDT) - Service Territorial Nord,
- L'INSEE Champagne Ardennes,
- Centre des Finances publiques de Marne-la-Vallée,
- Véolia,
- France Télécom,
- ENEDIS,
- GRDF,
- SIETREM,
- Institut Géographique National,
- Services Techniques,
- La Police Municipale,
- Service Urbanisme,

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 21 JUIL. 2017

Le maire,
Pour le maire empêché et par suppléance,
le 1^{er} maire-adjoint



Anasthasio Diogo

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	27 JUIL. 2017
Affiché le	27 JUIL. 2017
Notifié le	28 JUIL. 2017
Publié le	27 JUIL. 2017

2/2

